

Le 12 mai 2025

**Décision de la Présidente
n° 39-2025**

Objet :

Confortement du talus rue
Chanvillard à Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2025-02, en date du 28 janvier 2025, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'avis d'appel à concurrence publié sur le profil acheteur marchés-publics.info et sur le BOAMP sous la référence 25-27801 publiés le 12 mars 2025,
- Ont été réceptionnées 2 plis pour à la date limite du 11 avril 2025 à 11 heures,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : de conclure le marché avec la société MDTs SAS, sise ZAC des Pierres Blanches 33 rue du Traité de Rome 69780 MOINS, SIRET 893 690 859 00010, pour un montant de 74 896,00 € HT (montant DQE).
Et de signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le délai d'exécution est d'un mois dont 7 jours de préparation, il débute à compter de l'ordre de service ordonnant de commencer l'exécution du marché.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la collectivité et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN